

prévues pour 1958-1959 comparé au montant du crédit. La différence entre ces deux chiffres constitue le solde non dépensé. Cela répond-il à votre question, monsieur McIntosh ?

M. McINTOSH : Non, cela ne répond pas à ma question. Prenons les dernières prévisions budgétaires, disons \$5,900 sous le chef "divers", poste 148. Votre crédit est de \$5,200, ce qui revient à dire que vous avez dépensé \$700 de plus que votre budget.

M. MACE : Cela est vrai en théorie et nous devons, à cet égard, demander au Conseil du Trésor un transfert d'affectation de \$700 en provenance d'un autre chapitre principal où il reste un solde non dépensé.

M. McINTOSH : D'autres postes ?

M. MACE : Sans dépasser ce crédit, cela va sans dire.

M. SPEAKMAN : Je remarque, à ce sujet et au sujet d'autres postes, que les montants relatifs aux allocations varient d'un cas à l'autre. Pouvez-vous nous dire à quoi se rapportent ces allocations ?

M. MACE : En ce qui touche ce poste en particulier, les principaux montants se rapportent à des allocations de subsistance d'employés classés de notre bureau de Londres. Comme vous le savez, ces remises relèvent du Conseil du Trésor et quiconque est en service à l'étranger a droit à certaines allocations. Sur \$11,000, \$10,300 sont affectés à cet item particulier.

Pour répondre à votre question en entier, je dois ajouter que le poste comprend d'autres allocations. Il y a là une allocation versée en honoraires à certains membres de notre personnel qui remplissent le rôle de pompiers dans leurs loisirs. En d'autres termes, ces personnes se tiennent à notre disposition et touchent des honoraires de \$100 par an. Il existe aussi des allocations provisoires pour les employés qui ont été chargés de tâches outrepassant les exigences de leur classement actuel. Il peut s'agir d'une entente temporaire en vertu de laquelle l'employé reçoit une compensation sous forme d'allocation provisoire au lieu d'être reclassé à un poste supérieur durant quelques mois pour ensuite retomber à sa première classe.

D'autres allocations sont dites "pour pension et logement". Elles sont versées aux internes compris dans le crédit accordé au docteur Crawford. Voilà les genres d'allocations qui figurent dans les divers crédits.

M. ROGERS : Je vois que vous continuez d'acheter des voitures pour le ministère, comme vous le faites depuis 8 ou 9 ans. Cette pratique varie-t-elle en diminuant et pourquoi achetez-vous ces voitures ?

M. MACE : Par voitures, nous entendons des voitures de tourisme, des camionnettes, des ambulances, des camions légers, des camions lourds et des autobus. De fait, nous n'achetons plus d'autobus, mais il nous faut un grand nombre de véhicules, surtout pour nos institutions.

M. ROGERS : Le ministère ne possède donc pas un grand nombre de voitures ?

M. MACE : Au 1^{er} avril 1958, le nombre de véhicules appartenant au ministère s'élevait à 169, dont 74 sont des automobiles; c'est bien de ces véhicules que vous voulez parler ?

M. ROGERS : Oui.